

# Arrêté du 23 novembre 2005 fixant les modalités d'organisation et le programme des concours pour le recrutement des commissaires de police de la police nationale

[Violences sexuelles en contexte sectaire](#)[Lois et décrets \(LODA\)](#)[Modifie](#)

<b>Date</b>	04/11/2012
<b>Juridiction / Nature</b>	ARRETE
<b>NOR / Numéro</b>	INTC0500687A
<b>URL Légifrance</b>	<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000240634">https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000240634</a>

## RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] les thérapies comportementales et cognitives ; - les interventions psycho-éducatives ; - la notion de projet thérapeutique... e) Enfance, risques et prévention précoce : - la maltraitance et les abus sexuels [...]

[...] interindividuelles ; -le fonctionnement psychique de l'individu en situation de foule. c) Psychopathologie des conduites addictives. d) Enfance à risques et prévention précoce : -la maltraitance et les abus sexuels [...]

[...] interindividuelles ; -le fonctionnement psychique de l'individu en situation de foule. c) Psychopathologie des conduites addictives. d) Enfance à risques et prévention précoce : -la maltraitance et les abus sexuels [...]

## TEXTES VISÉS

---

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de la fonction publique, Vu l'article 2 de la loi n° 48-1504 du 28 septembre 1948 modifiée relative au statut spécial des personnels de police ; Vu la loi n° 66-492 du 9 juillet 1966 modifiée portant organisation de la police nationale ; Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ; Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ; Vu le décret n° 94-741 du 30 août 1994 modifié relatif à l'assimilation pour l'accès aux concours de la fonction publique de l'Etat, des diplômes délivrés dans d'autres Etats membres de la Communauté européenne et Etats associés ; Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ; Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale ; Sur la proposition du directeur général de la police nationale, Arrêtent :

---

## RÉFÉRENCE

ARRETE INTC0500687A du 4 novembre 2012, « Arrêté du 23 novembre 2005 fixant les modalités d'organisation et le programme des concours pour le recrutement des commissaires de police de la police nationale ». Disponible sur Légifrance :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000240634> (consulté le 21 juin 2026).